

DECISION DU PRESIDENT.CA 036-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs de l'UFR Droit, Economie et Gestion

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de tarifs du Centre Jean BODIN de l'UFR Droit, Economie et Gestion pour le colloque "Le paysage entre 2 lois : Pour quel droit au paysage?".

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 24 avril 2017

Christian ROBLEDO Le Président de l'Université d'Angers

et par délégation Le Directeur général des services

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 2 mai 2017 | Mis en ligne le : 2 mai 2017



| | Centre Jean BODIN - Recherche juridique et politique - EA4337 | Observations | | | |
|---|---|------------------|--|--|--|
| Nom de la composante, du service commun ou de la direction | nom de la structure | Centre financier | 911EA20 - COL17PAY | 911EA20 - COL17PAY | |
| | | Montant | 20,00 € | 9 00′09 | |
| Date du conseil de gestion | | Désignation | Inscription au colloque "Le paysage entre 2 lois : Pour quel 50,00 € droit au paysage?" | Inscription au colloque "Le paysage entre 2 lois : Pour quel $ 60,00 \in$ droit au paysage?" avec transport en car | |